

Communiqué de presse
29 janvier 2015

Signature d'une convention de partenariat entre l'Association des biens français du patrimoine mondial et le Réseau des Grands Sites de France

M. Yves Dauge, président de l'Association des biens français du patrimoine mondial et M. Louis Villaret, président du Réseau des Grands Sites de France, ont signé le 28 janvier 2015 une convention de partenariat entre leurs deux structures. Cette convention triennale, fondée sur les valeurs communes aux deux réseaux, permettra de développer des actions de coopération en France et à l'étranger pour la préservation et le rayonnement du patrimoine culturel, naturel et paysager.

Issus de deux mouvements distincts, le Réseau des Grands Sites de France et l'Association des biens français du patrimoine mondial de l'UNESCO ont cependant des enjeux communs : préserver, gérer et mettre en valeur des sites et territoires d'exception.

Le Réseau des Grands Sites de France rassemble des collectivités territoriales chargées de la gestion des Grands Sites de France (labellisés ou en projet). Ces grands paysages emblématiques sont inscrits dans une démarche de développement durable, consacrée par le label Grand Site de France attribué par le ministre en charge de l'Environnement.

L'Association des biens français du patrimoine mondial réunit quant à elle les gestionnaires de sites français inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, soucieux d'améliorer la qualité de la protection et de la valorisation de ces biens culturels, naturels et mixtes.

Face au besoin constant d'innovation auquel doivent répondre les gestionnaires des sites, ces deux réseaux complémentaires ont décidé de développer des actions communes autour de leur savoir-faire et leur expérience. Ce partenariat aura ainsi pour principaux objectifs de favoriser les rapprochements entre Grands Sites et Biens français inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et de travailler sur des enjeux partagés (urbanisme, aménagements, impact des nouvelles énergies...). La signature de cette convention renforcera ainsi les liens étroits déjà existants entre les deux structures. Elle permettra également de valoriser l'expérience française sur la gestion de ses espaces remarquables à l'échelle européenne et internationale, notamment au travers du Pôle international francophone de formation et d'échanges des gestionnaires de sites patrimoniaux, animé par le Réseau des Grands Sites de France.

Pour plus d'informations :

www.grandsitedefrance.com - www.polepatrimoine.org
www.asso-france-patrimoine-mondial.org

Contacts

Presse : Langage & Projets Conseils - Julie Massault - 01 53 26 42 10 - julie@lp-conseils.com

Réseau des Grands Sites de France : Soline Archambault - 01 48 74 39 29 -
solinearchambault@grandsitedefrance.com

Association des biens français du patrimoine mondial : Chloé Campo - de Montauzon - 02.47.66.06.64 -
chloe.campo@asso-france-patrimoine-mondial.org